



ARRÊTÉ DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-SAVOIE N° 2026-CE-020

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L311-2, L313-4, L452-24, L452-35,
L452-36 et D311-1 et suivants,
Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, notamment ses articles 42 et
suivants,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A, B, C transmises par les
collectivités et les établissements relevant de l'article L4 du Code général de la fonction publique, au
Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de créations et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées
conformément au document ci-annexé qui comporte 120 déclarations :

| Déclarations portant sur un grade de catégorie A : | Déclarations portant sur un grade de catégorie B : | Déclarations portant sur un grade de catégorie C : |
|---|---|---|
| 17 | 20 | 93 |

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée au représentant de l'Etat en Préfecture de la Haute-
Savoie.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <https://www.emploi-territorial.fr>,
rubrique « Publicité des arrêtés ».

Télétransmis en Préfecture le

29/05/2026



Fait à Annecy le 27 mai 2026,
Mme Valérie BOUVIER,
Directrice générale, par délégation
du Président du CDG 74,

Buo

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir le |
|---|---------------------------------|--|------------------|--|----------------------|---------------------|
| V074260526001933001 CCAS DE VIRY- EHPAD LES OMBELLES | Aide-soignant de classe normale | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 26/05/2026 |
| <p>Aide soignant diplômé Sous l'autorité de l'infirmier(ère) coordonnateur(trice) et en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire, l'aide-soignant(e) participe à l'accompagnement quotidien des résidents afin de préserver leur autonomie, leur confort et leur qualité de vie. À ce titre, l'agent assure notamment : l'accompagnement des résidents dans les actes essentiels de la vie quotidienne : toilette, habillage, mobilisation, alimentation, élimination ; la surveillance de l'état de santé des résidents et la transmission des observations à l'équipe soignante ; l'aide au maintien de l'autonomie physique, psychique et sociale des personnes âgées ; la participation aux soins d'hygiène, de confort et de prévention ; l'accompagnement relationnel des résidents et de leurs familles ; la participation à la mise en œuvre des projets de vie personnalisés ; l'application des protocoles d'hygiène, de sécurité et de bientraitance ; La participation à la continuité des soins et à la vie institutionnelle de l'établissement.</p> | | | | | | |
| V074260526001942001 CCAS DE VIRY- EHPAD LES OMBELLES | Aide-soignant de classe normale | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 01/07/2026 |
| <p>Sous l'autorité de l'infirmier(ère) coordonnateur(trice) et en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire, l'aide-soignant(e) participe à l'accompagnement quotidien des résidents afin de préserver leur autonomie, leur confort et leur qualité de vie. À ce titre, l'agent assure notamment : l'accompagnement des résidents dans les actes essentiels de la vie quotidienne : toilette, habillage, mobilisation, alimentation, élimination ; la surveillance de l'état de santé des résidents et la transmission des observations à l'équipe soignante ; l'aide au maintien de l'autonomie physique, psychique et sociale des personnes âgées ; la participation aux soins d'hygiène, de confort et de prévention ; l'accompagnement relationnel des résidents et de leurs familles ; la participation à la mise en œuvre des projets de vie personnalisés ; l'application des protocoles d'hygiène, de sécurité et de bientraitance ; La participation à la continuité des soins et à la vie institutionnelle de l'établissement.</p> | | | | | | |
| V074260526001945001 CCAS DE VIRY- EHPAD LES OMBELLES | Agent social | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi | 35h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 15/06/2026 |

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir |
|---|--|--|------------------|--|----------------------|------------------|
| | | permanent | | | | |
| | <p>AGENT SOCIAL</p> <p>Sous l'autorité de l'infirmier(ère) coordinateur(trice) et en collaboration avec l'équipe soignante, l'agent social faisant fonction d'aide-soignant(e) accompagne les résidents dans les actes essentiels de la vie quotidienne afin de contribuer à leur bien-être, leur confort et au maintien de leur autonomie. L'agent assure notamment : l'accompagnement des résidents lors des leviers, couchers et déplacements ; l'aide à la toilette, à l'habillage et à l'alimentation ; la surveillance de l'état général des résidents et la transmission des observations à l'équipe soignante ; l'entretien de l'environnement immédiat du résident ; la participation à la prévention des risques liés à la dépendance ; le maintien du lien social et relationnel avec les résidents ; la participation à la démarche de bientraitance et au projet de vie des résidents ; l'application des protocoles d'hygiène, de sécurité et de prévention des infections.</p> | | | | | |
| V074260526001948001 | Infirmier en soins généraux | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 15/06/2026 |
| CCAS DE VIRY- EHPAD LES OMBELLES | | | | | | |
| | <p>Infirmier H/F</p> <p>Sous l'autorité de l'infirmier(ère) coordinateur(trice) et de la direction de l'établissement, l'infirmier(ère) assure l'organisation, la réalisation et le suivi des soins infirmiers auprès des résidents dans une démarche de qualité, de sécurité et de bientraitance. L'infirmier(ère) assure notamment : la réalisation des soins infirmiers prescrits et relevant du rôle propre ; la surveillance de l'état de santé des résidents et l'évaluation de leurs besoins ; la préparation, la distribution et le suivi des traitements médicamenteux ; la coordination avec les médecins traitants, professionnels de santé et intervenants extérieurs ; la participation à l'élaboration et au suivi des projets de soins personnalisés ; l'encadrement et l'accompagnement des aides-soignants et agents de soins ; la traçabilité des soins et la tenue du dossier de soins ; la participation à la prévention des risques, à la gestion des urgences et à la démarche qualité ; l'accompagnement des familles et le maintien du lien relationnel avec les résidents.</p> | | | | | |
| V074260526001949001 | Infirmier en soins généraux | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 26/06/2026 |
| CCAS DE VIRY- EHPAD LES OMBELLES | | | | | | |

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir le |
|--|---|---|------------------|---|----------------------|---------------------|
| V074260526000350001 CDC DU PAYS ROCHOIS | Infirmier H/F Sous l'autorité de l'infirmier(ère) coordinateur(trice) et de la direction de l'établissement, l'infirmier(ère) assure l'organisation, la réalisation et le suivi des soins infirmiers auprès des résidents dans une démarche de qualité, de sécurité et de bien-être. | Poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite, démission,...) | 35h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 24/08/2026 |
| | Animateur enfance - jeunesse (h/f) Sous la hiérarchie du directeur du pôle enfance et solidarité, l'animateur enfance jeunesse accueille un groupe d'enfants, de jeunes. Il conçoit, propose et met en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif. Il participe à l'élaboration du projet pédagogique et anime des activités et d'accompagnements des publics accueillis. En sa qualité de référent de site, il est l'interlocuteur privilégié de la direction de l'enfance. Il est chargé d'assurer la sécurité physique et morale des mineurs qui lui sont confiés. | Poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite, démission,...) | 35h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 25/06/2026 |
| V074260526000375001 CDC DU PAYS ROCHOIS | Animateur enfance - jeunesse (h/f) Sous la hiérarchie du directeur du pôle enfance et solidarité, l'animateur enfance jeunesse accueille un groupe d'enfants, de jeunes. Il conçoit, propose et met en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif. Il participe à l'élaboration du projet pédagogique et anime des activités et d'accompagnements des publics accueillis. En sa qualité de référent de site, il est l'interlocuteur privilégié de la direction de l'enfance. Il est chargé d'assurer la sécurité physique et morale des mineurs qui lui sont confiés. | Poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite, démission,...) | 35h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 25/06/2026 |
| | Adjoint d'animation | Poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite, démission,...) | 35h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 25/06/2026 |

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir le |
|---|---|---|------------------|---|----------------------|---------------------|
| V074260526000376001 CDC DU PAYS ROCHOIS | Animateur enfance - jeunesse (h/f) Sous la hiérarchie du directeur du pôle enfance et solidarité, l'animateur enfance jeunesse accueille un groupe d'enfants, de jeunes. Il conçoit, propose et met en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif. Il participe à l'élaboration du projet pédagogique et anime des activités et d'accompagnements des publics accueillis. En sa qualité de référent de site, il est l'interlocuteur privilégié de la direction de l'enfance. Il est chargé d'assurer la sécurité physique et morale des mineurs qui lui sont confiés. | Poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite, démission,...) | 35h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 25/06/2026 |
| | Animateur enfance - jeunesse (h/f) Sous la hiérarchie du directeur du pôle enfance et solidarité, l'animateur enfance jeunesse accueille un groupe d'enfants, de jeunes. Il conçoit, propose et met en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif. Il participe à l'élaboration du projet pédagogique et anime des activités et d'accompagnements des publics accueillis. En sa qualité de référent de site, il est l'interlocuteur privilégié de la direction de l'enfance. Il est chargé d'assurer la sécurité physique et morale des mineurs qui lui sont confiés. | | | | | |
| V074260526000377001 CDC DU PAYS ROCHOIS | Adjoint d'animation | Poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite, démission,...) | 35h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 25/06/2026 |
| | Animateur enfance - jeunesse (h/f) Sous la hiérarchie du directeur du pôle enfance et solidarité, l'animateur enfance jeunesse accueille un groupe d'enfants, de jeunes. Il conçoit, propose et met en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif. Il participe à l'élaboration du projet pédagogique et anime des activités et d'accompagnements des publics accueillis. En sa qualité de référent de site, il est l'interlocuteur privilégié de la direction de l'enfance. Il est chargé d'assurer la sécurité physique et morale des mineurs qui lui sont confiés. | | | | | |
| V074260526000391001 CDC DU PAYS ROCHOIS | Adjoint d'animation | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 24/08/2026 |
| | Animateur enfance - jeunesse (h/f) Sous la hiérarchie du directeur du pôle enfance et solidarité, l'animateur enfance jeunesse accueille un groupe d'enfants, de jeunes. Il conçoit, propose et met en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif. Il participe à l'élaboration du projet pédagogique et anime des activités et d'accompagnements des publics accueillis. En sa qualité de référent de site, il est l'interlocuteur privilégié de la direction de l'enfance. Il est chargé d'assurer la sécurité physique et morale des mineurs qui lui sont confiés. | | | | | |

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir le |
|--|---|--|------------------|---|----------------------|---------------------|
| V074260526000400001 CDC DU PAYS ROCHOIS | Animateur enfance - jeunesse (h/f) Sous la hiérarchie du directeur du pôle enfance et solidarité, l'animateur enfance jeunesse accueille un groupe d'enfants, de jeunes. Il conçoit, propose et met en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif. Il participe à l'élaboration du projet pédagogique et anime des activités et d'accompagnements des publics accueillis. En sa qualité de référent de site, il est l'interlocuteur privilégié de la direction de l'enfance. Il est chargé d'assurer la sécurité physique et morale des mineurs qui lui sont confiés Adjoint d'animation | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 25/06/2026 |
| V074260526000401001 CDC DU PAYS ROCHOIS | Animateur enfance - jeunesse (h/f) Sous la hiérarchie du directeur du pôle enfance et solidarité, l'animateur enfance jeunesse accueille un groupe d'enfants, de jeunes. Il conçoit, propose et met en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif. Il participe à l'élaboration du projet pédagogique et anime des activités et d'accompagnements des publics accueillis. En sa qualité de référent de site, il est l'interlocuteur privilégié de la direction de l'enfance. Il est chargé d'assurer la sécurité physique et morale des mineurs qui lui sont confiés Adjoint d'animation | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 25/06/2026 |
| V074260526000403001 CDC DU PAYS ROCHOIS | Animateur enfance - jeunesse (h/f) Sous la hiérarchie du directeur du pôle enfance et solidarité, l'animateur enfance jeunesse accueille un groupe d'enfants, de jeunes. Il conçoit, propose et met en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif. Il participe à l'élaboration du projet pédagogique et anime des activités et d'accompagnements des publics accueillis. En sa qualité de référent de site, il est l'interlocuteur privilégié de la direction de l'enfance. Il est chargé d'assurer la sécurité physique et morale des mineurs qui lui sont confiés Adjoint d'animation | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 25/06/2026 |

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir le |
|--|--|--|------------------|---|----------------------|---------------------|
| V074260526000407001 CDC DU PAYS ROCHOIS | Animateur enfance - jeunesse (h/f) Sous la hiérarchie du directeur du pôle enfance et solidarité, l'animateur enfance jeunesse accueille un groupe d'enfants, de jeunes. Il conçoit, propose et met en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif. Il participe à l'élaboration du projet pédagogique et anime des activités et d'accompagnements des publics accueillis. En sa qualité de référent de site, il est l'interlocuteur privilégié de la direction de l'enfance. Il est chargé d'assurer la sécurité physique et morale des mineurs qui lui sont confiés | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 25/06/2026 |
| | Animateur enfance - jeunesse (h/f) Sous la hiérarchie du directeur du pôle enfance et solidarité, l'animateur enfance jeunesse accueille un groupe d'enfants, de jeunes. Il conçoit, propose et met en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif. Il participe à l'élaboration du projet pédagogique et anime des activités et d'accompagnements des publics accueillis. En sa qualité de référent de site, il est l'interlocuteur privilégié de la direction de l'enfance. Il est chargé d'assurer la sécurité physique et morale des mineurs qui lui sont confiés | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 25/06/2026 |
| V074260526000412001 CDC DU PAYS ROCHOIS | Animateur enfance - jeunesse (h/f) Sous la hiérarchie du directeur du pôle enfance et solidarité, l'animateur enfance jeunesse accueille un groupe d'enfants, de jeunes. Il conçoit, propose et met en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif. Il participe à l'élaboration du projet pédagogique et anime des activités et d'accompagnements des publics accueillis. En sa qualité de référent de site, il est l'interlocuteur privilégié de la direction de l'enfance. Il est chargé d'assurer la sécurité physique et morale des mineurs qui lui sont confiés | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 25/06/2026 |
| | Animateur enfance - jeunesse (h/f) Sous la hiérarchie du directeur du pôle enfance et solidarité, l'animateur enfance jeunesse accueille un groupe d'enfants, de jeunes. Il conçoit, propose et met en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif. Il participe à l'élaboration du projet pédagogique et anime des activités et d'accompagnements des publics accueillis. En sa qualité de référent de site, il est l'interlocuteur privilégié de la direction de l'enfance. Il est chargé d'assurer la sécurité physique et morale des mineurs qui lui sont confiés | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 25/06/2026 |

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir le |
|--|---|---|------------------|---|----------------------|---------------------|
| V074260526000416001 CDC DU PAYS ROCHOIS | Animateur enfance - jeunesse (h/f) Sous la hiérarchie du directeur du pôle enfance et solidarité, l'animateur enfance jeunesse accueille un groupe d'enfants, de jeunes. Il conçoit, propose et met en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif. Il participe à l'élaboration du projet pédagogique et anime des activités et d'accompagnements des publics accueillis. En sa qualité de référent de site, il est l'interlocuteur privilégié de la direction de l'enfance. Il est chargé d'assurer la sécurité physique et morale des mineurs qui lui sont confiés Adjoint d'animation | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 25/06/2026 |
| V074260526000423001 CDC DU PAYS ROCHOIS | Animateur enfance - jeunesse (h/f) Sous la hiérarchie du directeur du pôle enfance et solidarité, l'animateur enfance jeunesse accueille un groupe d'enfants, de jeunes. Il conçoit, propose et met en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif. Il participe à l'élaboration du projet pédagogique et anime des activités et d'accompagnements des publics accueillis. En sa qualité de référent de site, il est l'interlocuteur privilégié de la direction de l'enfance. Il est chargé d'assurer la sécurité physique et morale des mineurs qui lui sont confiés Adjoint technique | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 01/09/2026 |
| V074260526000446001 CDC DU PAYS ROCHOIS | ATSEM (h/f) Agent de la direction du service enfance, sous l'autorité de la coordinatrice scolaire et au sein d'une équipe, vous êtes affecté annuellement à une école maternelle. Sur le temps scolaire, vous assistez l'enseignant pour l'accueil, mise en œuvre d'activités pédagogiques et l'hygiène des enfants. Vous encadrez la pause méridienne et assurez l'entretien et la propreté du matériel et des équipements pédagogiques. Adjoint technique | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 25/06/2026 |

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir le |
|---|---|--|------------------|---|----------------------|---------------------|
| V074260526000455001 CDC DU PAYS ROCHOIS | ATSEM (h/f) Agent de la direction du service enfance, sous l'autorité de la coordinatrice scolaire et au sein d'une équipe, vous êtes affecté annuellement à une école maternelle. Sur le temps scolaire, vous assistez l'enseignant pour l'accueil, mise en œuvre d'activités pédagogiques et l'hygiène des enfants. Vous encadrez la pause méridienne et assurez l'entretien et la propreté du matériel et des équipements pédagogiques. Adjoint technique | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 29h30 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 01/09/2026 |
| V074260526000471001 CDC DU PAYS ROCHOIS | agent de restauration Sous l'autorité de la direction du service enfance, et au sein d'une équipe de direction, vous avez en charge la gestion et l'organisation des repas pendant l'année scolaire et les vacances scolaires au Centre de Loisirs de Montisel. Adjoint technique | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 01/09/2026 |
| V074260526000484001 CDC DU PAYS ROCHOIS | ATSEM (h/f) Au sein du service enfance, sous l'autorité du directeur du pôle enfance, le cocontractant est chargé de de la gestion de plusieurs sites scolaires, des agents d'animations et de la direction de l'accueil de loisirs, en alternance avec les autres responsables multisites. Adjoint d'animation | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 01/09/2026 |
| | Animateur enfance - jeunesse (h/f) Sous la hiérarchie du directeur du pôle enfance et solidarité, l'animateur enfance jeunesse accueille un groupe d'enfants, de jeunes conçoit, propose et met en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif. Il participe à l'élaboration du projet pédagogique et anime des activités et d'accompagnements des publics accueillis. En sa qualité de référent de site, il est l'interlocuteur privilégié de la direction de l'enfance. Il est chargé d'assurer la sécurité physique et morale des mineurs qui lui sont confiés. | | | | | |

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir le |
|---|--|--|------------------|--|----------------------|---------------------|
| V074260526000502001 CDC DU PAYS ROCHOIS | Adjoint d'animation | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 25/06/2026 |
| Animateur enfance - jeunesse (h/f) Sous la hiérarchie du directeur du pôle enfance et solidarité, l'animateur enfance jeunesse accueille un groupe d'enfants, de jeunes. Il conçoit, propose et met en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif. Il participe à l'élaboration du projet pédagogique et anime des activités et d'accompagnements des publics accueillis. En sa qualité de référent de site, il est l'interlocuteur privilégié de la direction de l'enfance. Il est chargé d'assurer la sécurité physique et morale des mineurs qui lui sont confiés. | | | | | | |
| V074260526000507001 CDC DU PAYS ROCHOIS | Adjoint d'animation | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 25/06/2026 |
| Animateur enfance - jeunesse (h/f) Sous la hiérarchie du directeur du pôle enfance et solidarité, l'animateur enfance jeunesse accueille un groupe d'enfants, de jeunes. Il conçoit, propose et met en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif. Il participe à l'élaboration du projet pédagogique et anime des activités et d'accompagnements des publics accueillis. En sa qualité de référent de site, il est l'interlocuteur privilégié de la direction de l'enfance. Il est chargé d'assurer la sécurité physique et morale des mineurs qui lui sont confiés. | | | | | | |
| V074260522000643001 COMMUNE DE SILLINGY | Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 2ème classe, Adjoint d'animation principal de 1ère classe, Adjoint technique, Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique principal de 1ère classe, Agent social, Agent social principal de 2ème classe, Agent social principal de 1ère classe | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 31h32 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 22/05/2026 | 01/09/2026 |

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir le |
|---|--|--|------------------|--|----------------------|---------------------|
| V074260521001153001 CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE-SAVOIE | ANIMATEUR / ANIMATRICE - POSTE 1586 Sous l'autorité du Directeur du Centre de Loisirs Municipal et au sein d'une équipe comportant 39 agents, vous êtes chargé(e) d'animer les temps extrascolaires et périscolaires Emploi contractuel de cat. A | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-8 disposition 1 du code général de la fonction publique | 21/05/2026 | 20/06/2026 |
| V074260521001601001 CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE-SAVOIE | Collaborateur de Cabinet Rédacteur, Rédacteur principal de 2ème classe, Rédacteur principal de 1ère classe, Adjoint administratif, Adjoint adm. principal de 2ème classe, Adjoint adm. principal de 1ère classe | Poste vacant suite à une mutation vers autre collectivité | 35h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 21/05/2026 | 20/06/2026 |
| <p>SECRETARIE MEDICO-SOCIALE - PMS CRAN-GEVRIER H/F</p> <p>Placé(e) sous la supervision de la Responsable du Pôle Médico-Social, le/la secrétaire médico-social(e) contribue à la mise en oeuvre des politiques départementales d'action sociale à l'échelle du territoire. Membre à part entière de l'équipe médico-sociale, il/elle constitue le premier point de contact du public, favorisant l'accès aux droits et le renforcement du lien social. En appui des professionnels sociaux et médico-sociaux, il/elle participe aux dynamiques de travail de l'équipe et exerce ses missions dans le respect du cadre institutionnel ainsi que des règles éthiques et déontologiques de la Fonction Publique Territoriale. À ce titre, vos missions sont :</p> <p>Coordonner l'activité administrative et appui au pilotage : veiller à l'organisation de l'accueil et au respect des procédures. Assurer la circulation de l'information au sein de l'équipe et avec les services de la Direction Territoriale. Animer des réunions internes et extérieures, rédiger les comptes rendus et préparer les supports de travail. Assurer une veille réglementaire dans le secteur social et médico-social. Accueillir, informer et orienter le public : accueillir, informer et orienter le public (physiquement et par téléphone) ainsi que les partenaires. Identifier, qualifier et hiérarchiser les demandes, notamment en évaluant le degré d'urgence. Apporter une première réponse et orienter vers les interlocuteurs compétents, y compris en situation d'urgence.</p> <p>Gérer et instruire des dossiers : accompagner les usagers dans la constitution de leurs dossiers d'accès aux droits. Instruire les dossiers aux dispositifs médico-sociaux dans le respect des procédures. Assurer l'interface entre les usagers, les travailleurs sociaux et les partenaires. Suivre l'activité et contribuer à l'analyse des besoins. Renseigner les outils de suivi et tableaux de bord d'activité. Contribuer à l'analyse de l'activité et à l'élaboration du rapport annuel.</p> | | | | | | |

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir le |
|---|--------------------------------|--|------------------|--|----------------------|---------------------|
| V074260526000857001 CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE-SAVOIE | Ingénieur principal, Ingénieur | Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel | 35h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 01/07/2026 |
| <p>CHARGE DES SYSTEMES APPLICATIFS H/F</p> <p>Le/la Chargé(e) des systèmes applicatifs assure et coordonne les activités d'évolution et de maintenance corrective et applicative d'un système. Il/elle supervise la résolution des incidents remontés, et veille au respect du contrat de services dans toutes ses composantes (qualité, sécurité,...). Il/elle est garant(e) du maintien des connaissances fonctionnelles et techniques nécessaires.</p> <p>Administration de la configuration logicielle : vérifier et assurer la qualité et la performance du fonctionnement des applications. Coordonner la maintenance corrective, préventive et évolutive auprès des différentes parties prenantes : corrective : gestion des incidents par escalade du support de proximité, analyse des dysfonctionnements, résolution et communication. Préventive et évolutive : gestion du cycle de vie des applications et mises à jour (performances, nouvelles fonctionnalités, obsolescences technologiques, conformité réglementaire), en lien avec toutes les parties prenantes (métiers, DSI, fournisseurs, intégrateurs, etc.). Identifier les problèmes et apporter des solutions fiables et définitives.</p> <p>Administration de la qualité de la configuration : appliquer les normes, méthodes et outils. S'assurer de la cartographie applicative dans le cadre du référentiel d'urbanisation de la DSI en fonction du cycle de vie des outils de production. Assurer la pérennité des connaissances sur les solutions apportées dans le cadre de la maintenance. Créer et maintenir les documents d'exploitation afin d'assurer la pérennité des connaissances sur les solutions apportées.</p> <p>Pilotage de la relation fournisseur et de la gestion des marchés de maintenance : définir les indicateurs clés (KPI). Organiser les comités de suivi périodiques des prestations de maintenance. Participer activement au budget prévisionnel (BP) et de suivi (BS). Gérer les SLA des fournisseurs et appliquer des pénalités conformément aux contrats.</p> | | | | | | |
| V074260522001332001 Communauté de Communes du GENEVOIS | Attaché | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 22/05/2026 | 01/09/2026 |

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 074-287412019-20260529-2026_CE_020-AR



| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir le |
|---|---|--|------------------|--|----------------------|---------------------|
| | Responsable du Relais Petite Enfance Le service petite enfance de la Communauté de communes du Genevois regroupe 9 crèches, un Relais Petite Enfance (RPE) et un Lieu d'Accueil Parent Enfant (LAPE). Le RPE est un lieu d'information, de rencontre et d'échanges de proximité, qui s'adressent à la fois aux parents et aux professionnels de l'accueil individuel. Vos missions : sous l'autorité de la directrice de la cohésion territoriale, vous intégrerez un poste polyvalent au sein du RPE mêlant l'accompagnement des familles dans leur recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant et l'amélioration de la qualité de l'accueil individuel par la professionnalisation des assistants maternels. Vous serez en outre la référente parentalité du service petite enfance. Accompagnement des familles : participer à l'information, l'orientation et l'accès au droit des parents. Accompagner les parents dans leur rôle de parents employeurs. Être référente parentalité : à ce titre, animer un lieu d'accueil parents enfants, participer au collectif parentalité et au groupe de travail dédié sur le territoire. Accompagnement des assistants maternels : participer à l'information, l'orientation et l'accès au droit des assistants maternels et des candidats à l'agrément. Contribuer à la professionnalisation des assistants maternels en organisant des temps d'échanges, de formation, de rencontres, d'analyses des pratiques professionnelles. Animer des temps d'accueil où assistants maternels et enfants se retrouvent dans le but de favoriser les échanges, de développer la sociabilisation des enfants, de participer à la professionnalisation des assistants maternels par votre observation et votre écoute et d'éviter leur isolement à domicile. Suivi administratif et partenariat : assurer la veille législative, réglementaire et juridique du secteur. Prendre part au partenariat local en matière de petite enfance. Participer à l'observation des conditions d'accueil des jeunes enfants sur le territoire et à la rédaction du schéma de développement et de maintien de l'offre petite enfance. Participer à la gestion administrative du RPE et à l'accompagnement de l'animatrice. | | | | | |
| V074260522000042001 Commune de Megève | Adjoint technique | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 22/05/2026 | 01/06/2026 |
| V074260522000101001 Commune de Megève | Agent polyvalent montagne / damage En charge du domaine de ski de fond, secours, damage, propreté des chemins et réparations. Adjoint technique | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi | 17h30 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 22/05/2026 | 01/06/2026 |

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir le |
|---|---|--|------------------|--|----------------------|---------------------|
| | Agent de propreté En charge de la propreté dans les espaces du palais. | permanent | | | | |
| V074260526000268001 Commune de Megève | Adjoint technique | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 01/06/2026 |
| | Agent polyvalent electricien En charge de la maintenance électrique dans les locaux publics et logement. | | | | | |
| V074260526000797001 Commune de Megève | Adjoint technique, Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 25/07/2026 |
| | Responsable du service cadre de vie H/F La Direction Générale Adjointe des Services Techniques cherche un responsable pour le service Cadre de Vie. Vos missions principales seront : manager une équipe de 8 agents permanents. Planifier l'activité du service et recenser la réalisation des tâches à l'aide du logiciel prévu à cet effet. Assurer une surveillance de la propreté des espaces publics (propreté des rues, collecte, gestion etc.). Entretien des équipements urbains (bancs publics, trottoirs, WC Publics, etc.). Exécuter le traitement et le retrait des pollutions visuelles (tags, graffitis ou affichages sauvages). Programmer l'entretien courant, le suivi du matériel et des véhicules à disposition. Réfléchir sur la mise en place d'équipements et de moyens techniques permettant d'améliorer l'efficacité du service et les conditions de travail des équipes. Travailler sur le tri et la valorisation des déchets issus des corbeilles de la commune. Durant la période de la viabilité hivernale, possibilité d'apporter une aide ponctuelle sur certaines missions. | | | | | |
| V074260522000934001 ECOLE SUPERIEURE D'ART ANNECY ALPES - ESAAA | Prof. d'enseign. artist. cl. normale | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 16h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 22/05/2026 | 01/07/2026 |

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir le |
|--|--|---|------------------|--|----------------------|---------------------|
| V074260521001854001 GRAND ANNECY | PEA Sous l'autorité de la Direction, vous enseignez en 1er et 2ème cycle Art & Design. Vous concevez et animez, par une pédagogie de recherche et de création, la formation art et design dans le cadre des diplômes d'État. A ce titre, vous élaborez et organisez le projet pédagogique en lien avec le projet d'établissement. Animez, mettez en œuvre des cours et suivi personnalisé du parcours et du projet des étudiant-es. Accompagnez à la définition et à la mise en œuvre du projet d'établissement (pédagogique/professionnalisation/recherche/partenariats/actions de diffusion ou de promotion). Participez aux actions d'amélioration continue. Évaluez les étudiant-es. Recherchez, innovez et participez à la veille artistique. | | | | | |
| | Adjoint technique, Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique des établissements d'enseignement | Poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite, démission,...) | 35h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 21/05/2026 | 01/07/2026 |
| V074260521002003001 GRAND ANNECY | Agent polyvalent de collecte et de conduite | | | | | |
| | Adjoint technique, Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 21/05/2026 | 01/07/2026 |
| V074260521002004001 GRAND ANNECY | Agent de nettoyage H/F | | | | | |
| | Aide-soignant de classe normale, Aide-soignant de classe supérieure, Agent social, Agent social principal de 1ère classe, Agent social principal de 2ème classe | Nettoyer les parties communes des locaux selon planning d'entretien. Effectuer le ménage dans les espaces privés des résidents selon planning d'entretien. Entretien des matériels paramédicaux des résidents. Entretien des matériels de nettoyage et suivre l'approvisionnement des produits d'entretien et d'hygiène. Nettoyer les locaux poubelles. Évacuer le linge sale selon le protocole. Participer à la lutte contre les légionelles (procédure d'écoulement). Nettoyage de fond chambres (départ). Entretien les salles à manger des étudiants selon planning. Pour les agents du CIAS, possibilité de logement, sous certaines conditions et de manière temporaire. | 35h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 21/05/2026 | 30/06/2026 |

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir |
|--|--|---|------------------|--|----------------------|-------------------|
| <p>Aide-soignant H/F - réf 301</p> <p>Accompagner les personnes âgées en aidant les résidents dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de la dignité de la personne âgée. Accueillir les personnes (résidents, familles, proches...). Accueillir, former et informer les nouveaux personnels. Aider l'équipe infirmier pour la réalisation de certains soins. Entretien l'environnement immédiat du résident et refaire les lits. Entretien, nettoyer, ranger le matériel spécifique à son domaine d'activité. Observer l'état de santé et le comportement relationnel et social du résident. Observer le bon fonctionnement des appareillages et dispositifs médicaux. Réaliser les soins de confort et de bien-être du résident et aide aux repas. Transmettre des observations par oral et par écrit dans le dossier de soins afin de maintenir la continuité des soins.</p> | <p>Aide-soignant de classe normale, Aide-soignant de classe supérieure, Agent social, Agent social principal de 1ère classe, Agent social principal de 2ème classe</p> | <p>Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent</p> | <p>35h00</p> | <p>Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique</p> | <p>21/05/2026</p> | <p>01/08/2026</p> |
| <p>GRAND ANNECY</p> | <p>Aide Soignant h/F - réf 947</p> <p>Accompagner les personnes âgées en aidant les résidents dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de la dignité de la personne âgée. Accueillir les personnes (résidents, familles, proches...). Accueillir, former et informer les nouveaux personnels. Aider l'équipe infirmier pour la réalisation de certains soins. Entretien l'environnement immédiat du résident et refaire les lits. Entretien, nettoyer, ranger le matériel spécifique à son domaine d'activité. Observer l'état de santé et le comportement relationnel et social du résident. Observer le bon fonctionnement des appareillages et dispositifs médicaux. Réaliser les soins de confort et de bien-être du résident et aide aux repas. Transmettre des observations par oral et par écrit dans le dossier de soins afin de maintenir la continuité des soins.</p> | <p>Poste vacant suite à une mobilité interne au sein de la collectivité</p> | <p>35h00</p> | <p>Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique</p> | <p>21/05/2026</p> | <p>21/06/2026</p> |
| <p>GRAND ANNECY</p> | <p>Aide-soignant H/F</p> <p>Accompagner les personnes âgées en aidant les résidents dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de la dignité de la personne âgée. Accueillir les personnes (résidents, familles, proches...). Accueillir, former et informer les nouveaux personnels. Aider l'équipe infirmier pour la réalisation de certains soins. Entretien l'environnement immédiat du résident et refaire les lits. Entretien, nettoyer, ranger le matériel spécifique à son domaine d'activité. Observer l'état de santé et le comportement relationnel et social du résident. Observer le bon fonctionnement des appareillages et dispositifs médicaux. Réaliser les soins de confort et de bien-être du résident et aide aux repas. Transmettre des observations par oral et par écrit dans le dossier de soins afin de maintenir la continuité des soins.</p> | <p>Poste vacant suite à une mobilité interne au sein de la collectivité</p> | <p>35h00</p> | <p>Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique</p> | <p>21/05/2026</p> | <p>21/06/2026</p> |

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir le |
|--|---|--|------------------|--|----------------------|---------------------|
| V074260521002007001 GRAND ANNECY | Infirmier en soins généraux, Infirmier en soins généraux hors classe | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 21/05/2026 | 01/09/2026 |
| | <p>Infirmier H/F - réf 339 Assurer la prise en charge globale et le suivi des résidents en lien avec l'infirmier coordonnateur et le médecin coordonnateur (évaluer l'état de santé et d'autonomie des résidents, accompagner les résidents, assurer la communication auprès des familles, etc.). Effectuer les soins techniques (réaliser les soins infirmiers et superviser les interventions des aides-soignants, préparer et organiser la distribution de médicaments, etc.). Gérer les dossiers médicaux (organiser les interventions extérieures auprès des résidents, assurer la transmission des informations auprès des personnels et les tâches administratives). Coordonner les interventions techniques des équipes d'aides-soignants et d'auxiliaires de vie selon nécessité. Garantir les bonnes pratiques professionnelles des équipes et assurer le reporting à l'encadrement (Directeur et IDEC).</p> | | | | | |
| V074260521002008001 GRAND ANNECY | Aide-soignant de classe normale, Aide-soignant de classe supérieure, Agent social, Agent social principal de 1ère classe, Agent social principal de 2ème classe | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 21/05/2026 | 30/07/2026 |
| | <p>Aide soignant H/F - réf 282 Accompagner les personnes âgées en aidant les résidents dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de la dignité de la personne âgée. Accueillir les personnes (résidents, familles, proches...). Accueillir, former et informer les nouveaux personnels. Aider l'équipe infirmier pour la réalisation de certains soins. Entretenir l'environnement immédiat du résident et refaire les lits. Entretenir, nettoyer, ranger le matériel spécifique à son domaine d'activité. Observer l'état de santé et le comportement relationnel et social du résident. Observer le bon fonctionnement des appareillages et dispositifs médicaux. Réaliser les soins de confort et de bien-être du résident et aide aux repas. Transmettre des observations par oral et par écrit dans le dossier de soins afin de maintenir la continuité des soins.</p> | | | | | |
| V074260522000207001 MAIRIE D'ALLONZIER LA CAILLE | Attaché, Attaché principal | Poste créé suite à un nouveau besoin | 35h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 22/05/2026 | 01/08/2026 |
| | <p>Secrétaire général de mairie (h/f) Sous l'autorité du Maire, assurer le pilotage de l'ensemble des services et contribuer à la mise en œuvre des orientations politiques.</p> | | | | | |

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir le |
|--|--|---|------------------|--|----------------------|---------------------|
| V074260526000146001 MAIRIE D' ALLONZIER LA CAILLE | Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique | Poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite, démission,...) | 35h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 01/09/2026 |
| Agent d'entretien des espaces verts (h/f) Dans le cadre d'un service public de proximité, l'agent technique polyvalent en milieu rural conduit l'ensemble des activités liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux. | | | | | | |
| V074260526001460001 MAIRIE D' AMBILLY | Rédacteur, Rédacteur principal de 2ème classe, Rédacteur principal de 1ère classe, Attaché, Attaché principal, Attaché hors classe | Poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite, démission,...) | 35h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 01/10/2026 |
| Responsable Finance Sous l'autorité de la Direction Générale des Services, le Responsable Finances assure la gestion budgétaire, comptable et financière de la collectivité. Il participe à l'élaboration de la stratégie financière et veille à la bonne exécution budgétaire dans le respect de la réglementation en vigueur. | | | | | | |
| V074260521001409001 MAIRIE D'ANNECY (commune nouvelle) | Assistant de conservation, Assistant de conservation principal de 1ère classe, Assistant de conservation principal de 2ème classe | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 21/05/2026 | 20/06/2026 |
| Chargé de Médiation numérique des collections Ville préfecture de la Haute-Savoie, Annecy se distingue par son dynamisme économique, son engagement social et sa vitalité culturelle. La ville d'Annecy s'applique à offrir aux Annéciens et à ses visiteurs un cadre de vie agréable en restant à l'écoute des besoins évolutifs de sa population. Pour ce faire, elle mise sur les compétences et l'expertise de ses 3100 agents au service de 130 000 habitants. Alors vous souhaitez épanouir vos compétences sur ce territoire qui compte parmi les plus attractifs de France : rejoignez la ville d'Annecy ! | | | | | | |

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir le |
|---|---|--|------------------|--|----------------------|---------------------|
| V074260522001696001 MAIRIE D'ANNECY (commune nouvelle) | Prof. d'enseign. artist. hors classe, Prof. d'enseign. artist. cl. normale | Poste vacant suite à une disponibilité | 16h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 22/05/2026 | 31/08/2026 |
| Professeur de danse Jazz H/F | | | | | | |
| A partir d'une expertise artistique et pédagogique, vous enseignez des pratiques artistiques musicales en direction prioritairement des élèves à partir de 6 ans jusqu'au cycle préparatoire. Vous développez la curiosité et l'engagement artistique, transmettez les répertoires les plus larges possibles en inscrivant votre activité dans le cadre du projet d'établissement et de territoire. | | | | | | |
| V074260522001697001 MAIRIE D'ANNECY (commune nouvelle) | Technicien | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 22/05/2026 | 06/07/2026 |
| RESPONSABLE SECTEUR RESTAURATION SCOLAIRE H/F | | | | | | |
| Rattaché(e) au chef de service, vous assurez la sécurité sanitaire, la qualité des repas et du service en cuisines satellites et en unités de production. Vous encadrerez les équipes de restauration scolaire. A ce titre, vos enjeux/missions principales sont : réadapter l'organisation aux éléments nouveaux, être garant de la continuité du service, sauvegarder le déroulement de l'activité. Accompagner, conseiller ses collaborateurs dans l'optimisation de leurs activités au quotidien et le développement de leurs compétences. Formuler des propositions, étayées par sa connaissance du terrain, dans le cadre du projet de service. Inciter, faciliter la participation des collaborateurs aux actions transversales, en intégrant les contraintes dans l'organisation du travail. Contrôler le niveau de sécurité alimentaire, préconiser et participer à la mise en place des actions correctives nécessaires. Contrôler la qualité du repas et du service, préconiser et participer à la mise en place d'actions d'amélioration et d'uniformisation des pratiques en lien avec les unités de production. Organiser, mettre en place et analyser les campagnes annuelles d'évaluation du gaspillage alimentaire. Concevoir et co-animer des activités éducatives sur le thème de l'alimentation. Réaliser et tenir à jour les documents à disposition des cuisines satellites (menus, guides des bonnes pratiques d'hygiène, commandes, trisez l'environnement de la restauration collective. | | | | | | |
| V074260522001910001 MAIRIE D'ANNECY (commune nouvelle) | Agent de maîtrise | Poste vacant suite à une fin de détachement | 35h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 22/05/2026 | 01/07/2026 |

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir le |
|--|---|---|------------------|--|----------------------|---------------------|
| V074260522001998001 MAIRIE D'ANNECY (commune nouvelle) | Chef d'équipe cuisine Rattaché(e) au responsable/chef de service/directeur, vous assurez (reprendre la finalité de la FDP). A ce titre, vos enjeux/missions principales sont d'assurer l'encadrement technique et hiérarchique des agents des cuisines satellites scolaires et participer aux activités, afin d'assurer une bonne qualité de service public de distribution de repas, dans le respect des quantités attendues et des normes de qualité, d'hygiène et de sécurité sanitaire, conformément à la politique qualité du service. Vos missions sont donc les suivantes : être vigilant et à l'écoute de ses collaborateurs, prévenir les conflits et les résoudre si besoin, faire remonter les besoins du terrain. Comprendre les grandes orientations de mon service/ma Direction et les porter auprès des collaborateurs. Comprendre les enjeux de la transversalité et les porter auprès des collaborateurs. Réaliser les activités du métier de l'équipe. Cuisiner et préparer les plats dans le respect des règles de l'art culinaire. Réceptionner, contrôler et ranger les livraisons des préparations culinaires et des matières premières. Détecter et faire remonter les anomalies et risques liés aux risques sanitaires, aux locaux et/ou équipements. Réaliser le nettoyage des locaux et du matériel de cuisine. Réaliser la gestion des stocks d'épicerie, de matières premières et produits d'entretien. Participer à l'évaluation de la qualité des repas et à l'amélioration de l'offre alimentaire. Attaché, Attaché principal | Poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite, démission,...) | 35h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 22/05/2026 | 01/07/2026 |
| | E- Archiviste H/F Contribuer aux missions d'évaluation, de tri et de collecte des archives papier et numériques, produites par les services de la collectivité, participer au pilotage du SAE et contribuer à l'animation de l'équipe en tant que cadre du service. Rattaché(e) au responsable des Archives, vos missions sont les suivantes : Animation : vous coordonnez l'équipe d'agents (catégories B et C) autour des projets, tout en hiérarchisant les priorités et favorisant une dynamique collaborative. Collecte : vous assurez le suivi des versements et le contrôle des éliminations dans le cadre de la réglementation en vigueur et contribuez aux audits sur la gestion des archives papier et numériques. A ce titre, vous élaborez des plans d'actions auprès de l'ensemble des directeurs pour préparer les versements. Traitement : vous participez aux opérations de tri et de classement dans les services. Chantiers en cours/à venir : vous participez à l'élaboration du projet scientifique et culturel du service des Archives dans le cadre de la création du service Patrimoine historique et organisez sa mise en oeuvre sur la base d'objectifs accessibles, mesurables et mobilisateurs. Vous déployez une stratégie d'archivage électronique pérenne afin d'optimiser les espaces de stockage tout en se conformant à la législation en vigueur. Vous garantirez la bonne hygiène documentaire numérique de la Ville avec un rôle de prescripteur vis-à-vis | | | | | |

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir le |
|---|---|--|------------------|--|----------------------|---------------------|
| V074260522002000001 MAIRIE D'ANNECY (commune nouvelle) | Attaché métiers. Vous participerez au déploiement du logiciel des archives "Mnesys". Vous expérimentez l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) dans les projets (indexation automatique, reconnaissance d'images pour la photothèque, etc.). | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 22/05/2026 | 27/07/2026 |
| CHEFFE DE PROJET AMENAGEMENT | | | | | | |
| II/Elle oriente la collectivité en matière de mise en oeuvre opérationnelle du déploiement de la politique urbaine et mène les projets d'aménagement. | | | | | | |
| V074260521001903001 MAIRIE D'ARENTHON | Adjoint d'animation principal de 1ère classe, Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 2ème classe | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 29h14 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 21/05/2026 | 28/08/2026 |
| Animateur sport enfance jeunesse | | | | | | |
| Animation des ateliers sportifs durant le périscolaire, l'animation de certains mercredis et durant les vacances scolaires. | | | | | | |
| V074260521001923001 MAIRIE D'ARENTHON | Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 1ère classe, Adjoint d'animation principal de 2ème classe | Poste créé suite à un nouveau besoin | 16h03 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 21/05/2026 | 28/08/2026 |
| Animateur enfance - jeunesse (h/f) | | | | | | |
| Animation périscolaire. Travail sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi hors vacances scolaires. 2 événements ayant lieu un mercredi de l'annéeHoraires : 07h30-8h30, 11h15-13h30 et 16h15-18h30. | | | | | | |

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir le |
|--|---------------------------|---|------------------|--|----------------------|---------------------|
| V074260521000086001 MAIRIE D'EPAGNY METZ-TESSY | Adjoint technique | Poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite, démission,...) | 35h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 21/05/2026 | 22/06/2026 |
| Agent technique voirie / manifestations L'agent technique voirie/manifestations assure l'entretien des espaces publics, les travaux de voirie et l'installation logistique des manifestations communales, dans le respect des règles de sécurité. Placée sous l'autorité du responsable des services techniques, il(elle) travaille en collaboration avec les différents services municipaux et participe au bon fonctionnement des équipements et événements de la collectivité. | | | | | | |
| V074260522001872001 MAIRIE D'EPAGNY METZ-TESSY | Assistant de conservation | Poste créé lors d'une promotion interne | 35h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 22/05/2026 | 23/06/2026 |
| Animateur de la bibliothèque (H/F) Contribuer au développement de l'accès à la culture, à la promotion de la lecture publique et à la qualité du service rendu aux usagers. | | | | | | |
| V074260526000017001 MAIRIE D'EPAGNY METZ-TESSY | Rédacteur | Poste créé lors d'une promotion interne | 35h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 27/06/2026 |
| Responsable du Service vie associative et culturelle (H/F) Le poste de Responsable vie associative et culturelle a pour vocation de piloter, coordonner et développer la politique de la collectivité en matière de vie associative, d'animation culturelle et de soutien aux initiatives locales. Il(elle) contribue au dynamisme du territoire favorisant le développement du tissu associatif, l'accès à la culture pour tous et la mise en œuvre d'actions et de projets participant au social, à l'attractivité et à la cohésion de la commune. | | | | | | |
| V0742605260000525001 MAIRIE DE BONS EN CHABLAIS | Adjoint administratif | Poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite, démission,...) | 35h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 01/06/2026 |

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir le |
|---|---|---|------------------|--|----------------------|---------------------|
| V074260521000874001 MAIRIE DE CHATEL | assistante administrative En tant qu'assistante administrative du centre de santé communal de Bons en Chablais (au sein d'une équipe administrative de 3 agents et d'une équipe médicale de 4 personnes, vous assurez les missions suivantes : accueil téléphonique et physique du patient sur la journée, création et gestion du dossier administratif, facturation des actes, prise de RDV par téléphone, tenue de l'agenda des RDV, des soins non programmés et des urgences, réception, distribution, classement du courrier. Adjoint administratif, Adjoint adm. principal de 1ère classe, Adjoint adm. principal de 2ème classe, Rédacteur, Rédacteur principal de 1ère classe, Rédacteur principal de 2ème classe | Poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite, démission,...) | 35h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 21/05/2026 | 01/07/2026 |
| V074260525000010001 MAIRIE DE COLLONGES SOUS SALEVE | Assistant/Assistant RH (H/F) Gestion de la situation administrative et statutaire des agents. Information et conseil aux agents. Elaboration de la paie. Elaboration des déclarations mensuelles, trimestrielles, et annuelles. Rédaction des actes administratifs (arrêtés, contrats, courriers...). Gestion des arrêts de travail. Gestion du temps de travail. Suivi des recrutements, des demandes de stages... ATSEM principal de 2ème classe, ATSEM principal de 1ère classe | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 32h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 25/05/2026 | 24/06/2026 |
| V074260525000015001 MAIRIE DE COLLONGES SOUS SALEVE | ATSEM (h/f) C'est intégré(e) au service Educatif de la commune, sous la responsabilité de la responsable du pôle culture/éducatif, que vous contribuerez au développement des enfants (3 à 6 ans) en apportant une assistance technique et éducative à l'enseignant(e) de la classe. Vous gèrerez l'animation des activités, et assurerez un rôle d'accompagnement durant la pause déjeuner. Adjoint technique, Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 30h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 25/05/2026 | 24/06/2026 |

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir le |
|---|--|--|------------------|--|----------------------|---------------------|
| V074260525000017001 MAIRIE DE COLLONGES SOUS SALEVE | agent polyvalent de restauration scolaire Intégrée à une équipe de 5 agents, vous participez activement à un moment clé de la journée des enfants : le repas. Votre présence contribue à créer un cadre sécurisant, propre et chaleureux, en lien avec la coordinatrice du service et la responsable du Pôle Culture-Évènementiel-Educatif. C'est un poste porteur de sens, avec un planning connu pour toute l'année scolaire, des périodes de repos pendant les vacances scolaires et un accompagnement au quotidien. | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 25/05/2026 | 24/06/2026 |
| V074260525000020001 MAIRIE DE COLLONGES SOUS SALEVE | Agent coordinateur du service restauration scolaire Véritable pilier de l'organisation quotidienne du service, vous coordonnez les repas scolaires et du centre de loisirs, pour garantir aux enfants un moment convivial, sécurisé et de qualité. Votre rôle est central : vous supervisez la logistique, encadrez une équipe de 5 agents, êtes le lien avec les écoles et les services municipaux, tout en participant activement aux tâches opérationnelles (commande, réception, remise en température, mise en place, nettoyage). C'est un poste polyvalent, utile et humain, avec des conditions de travail stables (temps complet annualisé) et un contact quotidien avec les enfants, au cœur de leur bien-être. | Poste vacant suite à une disponibilité | 28h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 25/05/2026 | 24/06/2026 |
| V074260526001764001 MAIRIE DE CRUSEILLES | Assistant(e) RH Le poste est à pourvoir dès que possible afin de permettre un tuiilage avec la personne actuellement en poste, dont le départ est prévu en août 2026. En tant qu'Assistant(e) Ressources Humaines, vous assurez la gestion administrative du personnel, en étroite collaboration avec le responsable de l'administration générale. | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 01/07/2026 |
| Agent technique polyvalent | | | | | | |

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir le |
|--|---|---|------------------|---|----------------------|---------------------|
| V074260522000137001 MAIRIE DE DOUSSARD | Brigadier-chef principal, Gardien brigadier | Poste vacant suite à une mutation vers autre collectivité | 35h00 | Non | 22/05/2026 | 15/09/2026 |
| Policier municipal (h/f) Sous la responsabilité du chef de service, l'agent exerce les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques. Il assure une relation de proximité avec la population. | | | | | | |
| V074260521001367001 MAIRIE DE DOUVAINE | Animateur | Poste vacant suite à une promotion interne au sein de la collectivité | 35h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 21/05/2026 | 01/06/2026 |
| Responsable Education Jeunesse Encadrement et animation d'1 équipe de 28 agents (ATSEM, agents de restauration scolaire et agents d'entretien). Lien institutionnel de terrain avec les directeurs d'écoles concernant l'articulation des temps scolaires et périscolaires. Gestion administrative, budgétaire et financière du service. | | | | | | |
| V074260521001391001 MAIRIE DE DOUVAINE | Auxiliaire de puériculture de classe supérieure | Poste vacant suite à une mutation vers autre collectivité | 35h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 21/05/2026 | 01/06/2026 |
| Responsable relais assistants ou assistantes maternelles (h/f) Pour les communes de Douvaine, Bons-en-Chablais et Ballaison, vous serez chargé(e) principalement de l'information et de l'accompagnement des familles ; de la qualité et de la professionnalisation des professionnels de l'accueil individuel. Missions ou activités : 1) Information et accompagnement des familles : Informer les parents sur l'ensemble des modes d'accueil individuel et collectifs existants sur le territoire concerné. Valoriser l'offre de service du site monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne. Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel. Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels. Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur. 2) Information et accompagnement des professionnels de l'accueil individuel : offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges professionnels. Informer les professionnels. Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur le site monenfant.fr. Proposer des temps d'échange et d'écoute. Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques. Organiser des ateliers d'éveil ; accompagner le parcours de formation des professionnels. Lutter contre la sous activité des assistants maternels. | | | | | | |

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir le |
|--|---|--|------------------|---|----------------------|---------------------|
| V074260526000134001 MAIRIE DE DOUVAINE | <p>maternels et le manque d'attractivité du métier. Promouvoir le métier d'assistant maternel.</p> <p>3) Pilotage de l'activité du relais : élaborer un projet de fonctionnement. Évaluer les missions mises en place par le relais. Organiser un lieu d'information et d'orientation.</p> <p>4) Concertation et partenariat : participer au réseau des RPE. Participer au travail en réseau de partenariats existants. Favoriser les échanges avec les structures du territoire et les autres institutions.</p> <p>5) Gestion administrative du relais : assurer la gestion administrative et budgétaire du relais.</p> <p>Adjoint d'animation principal de 1ère classe</p> | Poste vacant suite à une mutation vers autre collectivité | 35h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 01/06/2026 |
| V074260522000662001 MAIRIE DE FILLIERE | <p>Responsable Education Jeunesse</p> <p>Missions pédagogiques : vous participez à la mise en oeuvre du Projet Éducatif Territorial (P.E.D.T.) en lien avec les orientations politiques communales. Management des équipes : vous encadrez et coordonnez les agents municipaux intervenant aux écoles. Vous élaborez les organisations du travail, gérez les absences et les remplacements. Vous veillez à la cohérence et à la pertinence de l'organisation du service avec le souci permanent de l'intérêt de l'enfant, tout en étant à l'écoute des propositions d'organisation formulées par les agents. Sur ces 3 missions, vous êtes assisté (e) d'un chef d'équipe des sites élémentaires et d'entretien des bâtiments (12 agents).</p> <p>Application des directives réglementaires : vous vous assurez du respect de l'application du règlement de fonctionnement régissant les temps périscolaires. Vous veillez et contribuez au respect des normes d'hygiène.</p> <p>Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 2ème classe, Adjoint d'animation principal de 1ère classe</p> | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 31h30 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 22/05/2026 | 28/08/2026 |
| | <p>animatrice ou animateur enfance jeunesse (P290), site principal THORENS-GLIÈRES</p> <p>Sous la responsabilité de la directrice ou du directeur de votre site, vous assurez la surveillance et l'animation des services périscolaires (temps de restauration scolaire, accueil matin et/ou soir) et extrascolaires (accueil de loisirs, mercredi et/ou vacances scolaires).</p> | | | | | |

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir le |
|---|---|--|------------------|---|----------------------|---------------------|
| V074260522000677001 MAIRIE DE FILLIERE | Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 2ème classe, Adjoint d'animation principal de 1ère classe | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 34h40 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 22/05/2026 | 28/08/2026 |
| <p>animatrice ou animateur enfance jeunesse (P325), site principal SAINT-MARTIN-BELLEVUE Sous la responsabilité de la directrice ou du directeur de votre site, vous assurez la surveillance et l'animation des services périscolaires (temps de restauration scolaire, accueil matin et/ou soir) et, selon les postes, extrascolaires (accueil de loisirs, mercredi et/ou vacances scolaires).</p> | | | | | | |
| V074260522000708001 MAIRIE DE FILLIERE | Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 2ème classe, Adjoint d'animation principal de 1ère classe | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 22/05/2026 | 28/08/2026 |
| <p>directeur ou directrice d'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire, site de THORENS-GLIÈRES (P296) Sous l'autorité de la responsable adjointe enfance jeunesse, vous construisez et proposez le projet pédagogique concernant l'accueil des enfants. Vous organisez et coordonnez les activités qui en découlent tout en encadrant l'équipe d'animation.</p> | | | | | | |
| V074260522000715001 MAIRIE DE FILLIERE | Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 2ème classe, Adjoint d'animation principal de 1ère classe | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 22/05/2026 | 28/08/2026 |
| <p>animatrice ou animateur enfance jeunesse (P237), site principal SAINT-MARTIN-BELLEVUE Sous la responsabilité de la directrice ou du directeur de votre site, vous assurez la surveillance et l'animation des services périscolaires (temps de restauration scolaire, accueil matin et/ou soir) et, selon les postes, extrascolaires (accueil de loisirs, mercredi et/ou vacances scolaires).</p> | | | | | | |

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir le |
|---|---|--|------------------|--|----------------------|---------------------|
| V074260522000764001 MAIRIE DE FILLIERE | Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 2ème classe, Adjoint d'animation principal de 1ère classe | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 24h30 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 22/05/2026 | 28/08/2026 |
| animatrice ou animateur enfance jeunesse (P328), site principal AVIERNOZ Sous la responsabilité de la directrice ou du directeur de votre site, vous assurez la surveillance et l'animation des services périscolaires (temps de restauration scolaire, accueil matin et/ou soir) et, selon les postes, extrascolaires (accueil de loisirs, mercredi et/ou vacances scolaires). | | | | | | |
| V074260522000769001 MAIRIE DE FILLIERE | Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 2ème classe, Adjoint d'animation principal de 1ère classe | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 33h36 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 22/05/2026 | 28/08/2026 |
| animatrice ou animateur enfance jeunesse (P322), site principal LES OLLIÈRES Sous la responsabilité de la directrice ou du directeur de votre site, vous assurez la surveillance et l'animation des services périscolaires (temps de restauration scolaire, accueil matin et/ou soir) et, selon les postes, extrascolaires (accueil de loisirs, mercredi et/ou vacances scolaires). | | | | | | |
| V074260522000782001 MAIRIE DE FILLIERE | Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 2ème classe, Adjoint d'animation principal de 1ère classe | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 14h00 | Oui Art. L332-8 disposition 5 du code général de la fonction publique | 22/05/2026 | 28/08/2026 |
| animatrice ou animateur enfance jeunesse (P324), site principal LES OLLIÈRES Sous la responsabilité de la directrice ou du directeur de votre site, vous assurez la surveillance et l'animation des services périscolaires (temps de restauration scolaire, accueil matin et/ou soir) et, selon les postes, extrascolaires (accueil de loisirs, mercredi et/ou vacances scolaires). | | | | | | |

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir le |
|--|---|--|------------------|---|----------------------|---------------------|
| V074260522000785001 MAIRIE DE FILLIERE | Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 2ème classe, Adjoint d'animation principal de 1ère classe | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 24h10 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 22/05/2026 | 28/08/2026 |
| <p>animatrice ou animateur enfance jeunesse (P320), site principal AVIERNOZ</p> <p>Sous la responsabilité de la directrice ou du directeur de votre site, vous assurez la surveillance et l'animation des services périscolaires (temps de restauration scolaire, accueil matin et/ou soir) et, selon les postes, extrascolaires (accueil de loisirs, mercredi et/ou vacances scolaires).</p> | | | | | | |
| V074260522000808001 MAIRIE DE FILLIERE | Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 2ème classe, Adjoint d'animation principal de 1ère classe | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 24h30 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 22/05/2026 | 28/08/2026 |
| <p>animatrice ou animateur enfance jeunesse (P321), site principal LES OLLIÈRES</p> <p>Sous la responsabilité de la directrice ou du directeur de votre site, vous assurez la surveillance et l'animation des services périscolaires (temps de restauration scolaire, accueil matin et/ou soir) et, selon les postes, extrascolaires (accueil de loisirs, mercredi et/ou vacances scolaires).</p> | | | | | | |
| V074260522000825001 MAIRIE DE FILLIERE | Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 2ème classe, Adjoint d'animation principal de 1ère classe | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 34h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 22/05/2026 | 28/08/2026 |
| <p>animatrice ou animateur enfance jeunesse (P322), site principal EVIRES</p> <p>Sous la responsabilité de la directrice ou du directeur de votre site, vous assurez la surveillance et l'animation des services périscolaires (temps de restauration scolaire, accueil matin et/ou soir) et extrascolaires (accueil de loisirs, mercredi et/ou vacances scolaires).</p> | | | | | | |

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir le |
|--|---|--|------------------|---|----------------------|---------------------|
| V074260522000851001 MAIRIE DE FILLIERE | Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 2ème classe, Adjoint d'animation principal de 1ère classe, ATSEM principal de 2ème classe, ATSEM principal de 1ère classe | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 30h50 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 22/05/2026 | 28/08/2026 |
| ATSEM (P253), site principal THORENS-GLIÈRES | | | | | | |
| Au sein du pôle enfance jeunesse solidarité, sous l'autorité de la directrice ou du directeur du site périscolaire et extrascolaire, vous assurez l'assistance du personnel enseignant, l'animation et la surveillance des services périscolaires (temps du matin et/ou du midi et/ou du soir) et, le cas échéant, extrascolaires. | | | | | | |
| V074260522000869001 MAIRIE DE FILLIERE | Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 2ème classe, Adjoint d'animation principal de 1ère classe | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 19h15 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 22/05/2026 | 28/08/2026 |
| agents de restauration scolaire (P338), site principal EVIRES | | | | | | |
| Au sein du pôle enfance jeunesse solidarité, sous l'autorité directe de la directrice ou du directeur du site, vous assurez la mise en place de la cantine, la surveillance des enfants pendant le temps du repas et l'entretien des locaux. | | | | | | |
| V074260522000870001 MAIRIE DE FILLIERE | Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 2ème classe, Adjoint d'animation principal de 1ère classe, ATSEM principal de 2ème classe, ATSEM principal de 1ère classe | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 31h10 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 22/05/2026 | 28/08/2026 |
| ATSEM (P248), site principal THORENS-GLIÈRES | | | | | | |
| Au sein du pôle enfance jeunesse solidarité, sous l'autorité de la directrice ou du directeur du site périscolaire et extrascolaire, vous assurez l'assistance du personnel enseignant, l'animation et la surveillance des services périscolaires (temps du matin et/ou du midi et/ou du soir) et, le cas échéant, extrascolaires. | | | | | | |
| V074260522000900001 MAIRIE DE FILLIERE | Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 2ème classe, Adjoint d'animation principal de 1ère classe | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 22h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 22/05/2026 | 28/08/2026 |

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir le |
|--|---|--------------------------------------|------------------|---|----------------------|---------------------|
| | de 1ère classe | emploi permanent | | publique | | |
| agent de restauration scolaire (P339), site principal LES OLLIERES | | | | | | |
| Au sein du pôle enfance jeunesse solidarité, sous l'autorité directe de la directrice ou du directeur du site, vous assurez la mise en place de la cantine, la surveillance des enfants pendant le temps du repas et l'entretien des locaux. | | | | | | |
| V074260522000728001 MAIRIE DE GROISY | Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 2ème classe, Adjoint d'animation principal de 1ère classe | Poste créé suite à un nouveau besoin | 8h06 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 22/05/2026 | 21/06/2026 |
| Animateur enfance - jeunesse (h/f) | | | | | | |
| Sous la responsabilité de la directrice du l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire, vous assurez la surveillance et l'animation des services périscolaires (temps de restauration scolaire, accueil matin midi et soir) et extrascolaires (accueil de loisirs, mercredi et vacances scolaires). | | | | | | |
| V074260522000744001 MAIRIE DE GROISY | Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 2ème classe, Adjoint d'animation principal de 1ère classe | Poste créé suite à un nouveau besoin | 22h45 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 22/05/2026 | 31/08/2026 |
| Animateur enfance - jeunesse (h/f) | | | | | | |
| Sous la responsabilité de la directrice du l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire, vous assurez la surveillance et l'animation des services périscolaires (temps de restauration scolaire, accueil matin midi et soir) et extrascolaires (accueil de loisirs matin et soir et vacances scolaires). | | | | | | |
| V074260522000886001 MAIRIE DE GROISY | Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 2ème classe, Adjoint d'animation principal de 1ère classe | Poste créé suite à un nouveau besoin | 30h32 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 22/05/2026 | 31/08/2026 |
| Animateur enfance - jeunesse (h/f) | | | | | | |
| Sous la responsabilité de la directrice du l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire, vous assurez la surveillance et l'animation des services périscolaires (temps de restauration scolaire, accueil matin midi et soir) et extrascolaires (accueil de loisirs matin et soir et vacances scolaires). | | | | | | |

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir le |
|---|---|--|------------------|---|----------------------|---------------------|
| V074260522001241001 MAIRIE DE JONZIER EPAGNY | Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 26h00 | Oui Art. L332-8 disposition 3 ou 4 du code général de la fonction publique | 22/05/2026 | 31/08/2026 |
| Assistant éducatif petite enfance (h/f) | | | | | | |
| Aide à la préparation des repas de la cantine. Service des repas et des goûters. Surveillance des enfants pendant la pause méridienne et garderie du soir. Entretien de la salle de cantine et cuisine. | | | | | | |
| V074260522000357001 MAIRIE DE LA FORCLAZ | Rédacteur | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-8 disposition 7 du code général de la fonction publique | 22/05/2026 | 08/07/2026 |
| Secrétaire général de mairie (h/f) | | | | | | |
| <p>Sous la directive des élus, la/le secrétaire de mairie met en oeuvre les politiques déclinées par l'équipe municipale et coordonne les services de la commune avec ses moyens matériels, financiers et humains. Missions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Accueillir, renseigner la population et instruire les dossiers sur les domaines de l'état civil, les élections... 2 - Recevoir et contrôler les dossiers d'urbanisme. 3 - Assister et conseiller les élus, préparer le conseil municipal, les délibérations, les commissions, les arrêtés du maire. 4 - Préparer, mettre en forme et suivre l'exécution du budget. 5 - Suivre les marchés publics et les subventions. 6 - Gérer la comptabilité : engagements de dépenses et titres de recettes. 7 - Gérer le personnel (gestion des temps, paie). 8 - Animer les équipes et organiser les services. 9 - Gérer le patrimoine communal et suivre les travaux. 10 - Gérer les services communaux existants (salle, restaurant scolaire, périscolaire...). 11 - Gérer et développer les liens avec les structures intercommunales et les partenaires. 12 - Gestion des manifestations. 13 - Facturation de l'eau. <p>L'agent participe également au conseil municipal ou à d'autres réunions en fonction des demandes.</p> | | | | | | |

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir le |
|---|--|---|------------------|---|----------------------|---------------------|
| V074260526000231001 MAIRIE DE MORZINE (surcl. 40- 80 000 hbts) | Agent de maîtrise, Agent de maîtrise principal, Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique principal de 1ère classe, Technicien, Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe | Poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite, démission,...) | 35h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 01/07/2026 |
| Adjoint au responsable des services techniques | | | | | | |
| Dirige, coordonne et anime l'ensemble des services techniques. Le poste intervient sur les domaines suivants : travaux de bâtiments (tout corps d'état) et patrimoine communal. Logistique événements et animations. VRD : voirie (y compris viabilité hivernale), éclairage public, espaces verts, propreté de l'espace public. Gestion des situations de crise (événements climatiques, glissement de terrain, débordement des cours d'eau, accidents...). L'agent travaille selon les priorités par la hiérarchie et fait preuve d'un fort sens des responsabilités et de disponibilités durant la période estivale. Pilote les projets techniques de la collectivité. | | | | | | |
| V074260522001348001 MAIRIE DE POISY | ATSEM principal de 1ère classe, ATSEM principal de 2ème classe | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 34h04 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 22/05/2026 | 01/09/2026 |
| ATSEM (h/f) | | | | | | |
| Assiste le personnel enseignant. Participe à la communauté éducative. Prépare et met en état de propreté les locaux et matériels servant aux enfants. Assure le service des enfants au restaurant scolaire, l'encadrement et la surveillance pendant la pause méridienne, le périscolaire et à l'accueil de loisirs. | | | | | | |
| V074260522001749001 MAIRIE DE POISY | Adjoint technique | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 18h03 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 22/05/2026 | 01/09/2026 |
| Agent de restauration scolaire | | | | | | |
| V074260522001858001 MAIRIE DE POISY | Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 1ère classe, Adjoint d'animation principal de 2ème classe | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi | 11h24 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 22/05/2026 | 01/09/2026 |

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir le |
|--|---|---|------------------|---|----------------------|---------------------|
| Animateur enfance-jeunesse / périscolaire | | | | | | |
| V074260526000024001 MAIRIE DE POISY | Adjoint technique | Poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite, démission,...) | 18h57 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 01/09/2026 |
| Adjoint technique | | | | | | |
| V0742605260000576001 MAIRIE DE POISY | Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 1ère classe, Adjoint d'animation principal de 2ème classe | Poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite, démission,...) | 17h51 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 01/09/2026 |
| Animateur enfance-jeunesse / périscolaire | | | | | | |
| Horaires de travail pendant les périodes scolaires uniquement : • lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h20 à 14h50 et de 16h25 à 18h00 • bibliothèque (nettoyage) de 9h à 11h (1 fois par semaine). | | | | | | |
| V0742605260000917001 MAIRIE DE POISY | Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 1ère classe, Adjoint d'animation principal de 2ème classe | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 11h24 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 01/09/2026 |
| Animateur enfance-jeunesse / périscolaire | | | | | | |
| Poisy (9 669 habitants) est une commune attractive du bassin annecien au fort dynamisme. Pour accompagner cette évolution, la commune s'est engagée dans la structuration de ses services et de son organisation pour renforcer son efficacité d'action et moderniser sa relation avec l'usager. La commune comprend 3 groupes scolaires et un collège. Un dispositif extrascolaire accueille des enfants de 3 à 16 ans. Temps de travail annuelisé 11.24/35ème Horaires de travail pendant les périodes scolaires uniquement : • lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h20 à 13h20 et de 16h25 à 18h00 | | | | | | |

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir le |
|---|---|---|------------------|--|----------------------|---------------------|
| V074260526001554001 MAIRIE DE POISY | Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 1ère classe, Adjoint d'animation principal de 2ème classe Adjoint animation | Poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite, démission,...) | 6h27 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 01/09/2026 |
| V074260526001578001 MAIRIE DE PUBLIER | Educateur des APS Maître nageur sauveteur | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 01/07/2026 |
| V074260520001152001 MAIRIE DE SAINT GERVAIS LES BAINS | Adjoint technique, Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe Agent entretien piscine | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 21/05/2026 | 01/07/2026 |
| V074260521000780001 MAIRIE DE SAINT GERVAIS LES BAINS | Agent de maîtrise, Agent de maîtrise principal Agent entretien piscine | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 21/05/2026 | 01/07/2026 |

Assurer l'entretien courant des locaux de la piscine : sols, surfaces vitrées, sanitaires, casiers, vestiaires. Accueillir les usagers. Expliquer le fonctionnement des installations aux usagers. Diriger les usagers vers les maîtres-nageurs selon les circonstances. Appliquer les procédures d'urgence et de secours.

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir |
|---|--|--------------------------------------|------------------|--|----------------------|------------------|
| V074260521000808001 MAIRIE DE SAINT GERVAIS LES BAINS | Responsable du service des espaces paysagers En collaboration avec le responsable du pôle cadre de vie, au sein de la Direction des Services Techniques, il assure la conception, l'aménagement, le fleurissement et l'entretien des espaces paysagers dans le respect de la qualité écologique et paysagère. Il propose aux élus la conception et le renouvellement d'aménagements paysagers et encadre une équipe de 6 agents permanents et 7 saisonniers. Il est le garant de la coordination des activités techniques, administratives, financières et humaines du service Espaces Verts. Fonctions : concevoir, réaliser et entretenir les pelouses, les massifs floraux, et les espaces naturels en lien avec l'entreprise partenaire en charge du fleurissement. Organiser, encadrer, contrôler, et participer à la plantation, l'entretien, l'élagage des arbres, arbustes, plantes vivaces, haies, l'arrosage, la fertilisation, le désherbage dans le respect des réglementations et dans une démarche de développement durable en favorisant les méthodes alternatives au désherbage chimique. Détection des agents parasites et la réalisation des traitements adéquats. Réalisation de petits ouvrages liés à l'aménagement des espaces verts. Maintenance de 1er niveau du matériel. Encadrer les agents du service, expliquer les consignes et vérifier leur exécution. Répartir le travail en fonction des contraintes techniques, humaines, et financières. Evaluer les agents, identifier les besoins de formation. Communiquer avec les services, et la hiérarchie. En coordination avec le Responsable Voirie, mettre à disposition les agents en renfort viabilité hivernale, et participer au déneigement. | Poste créé suite à un nouveau besoin | 35h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 21/05/2026 | 03/06/2026 |
| V074260526000382001 MAIRIE DE SAINT JEAN DE SIXT | Chargé(e) d'accueil au service de l'Etat civil Accueil physique et téléphonique du public. Traitement administratif des dossiers de cartes nationales d'identité (CNI) et passeports. Gestion du courrier postal et électronique. Activités et tâches principales du poste : assurer l'accueil physique et téléphonique du public : renseigner le public sur place ou par téléphone. Recevoir, filtrer et transmettre les appels téléphoniques. Orienter le public vers les différents services. Établir les dossiers de demandes de cartes nationales d'identité (et de passeports : renseigner les usagers sur les formalités de création ou de renouvellement CNI et passeports par un recueil biométrique. Gérer des rendez-vous pour les dépôts de dossiers. Instruire des demandes de CNI et passeports sur le logiciel dédié. Délivrer les CNI et passeports et gérer les destructions. Gérer le courrier postal et électronique Réceptionner, traiter et diffuser le courrier. Gérer le circuit de l'information. Activités et tâches secondaires du poste : assurer la continuité de service en cas d'absence ou de congés des agents du service. Appuyer administrativement si besoin l'équipe d'agents d'accueil. | Poste créé suite à un nouveau besoin | 35h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 13/07/2026 |

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir le |
|---|--|--|------------------|--|----------------------|---------------------|
| V074260522000090001 MAIRIE DE SAINT JULIEN EN GENEVOIS | Assistant ou assistante de gestion administrative Assurer l'accueil physique et téléphonique du public, en garantissant la continuité et l'élargissement des plages d'ouverture. Gérer la réservation et le planning des salles communales. Apporter un appui administratif aux services municipaux, notamment au service urbanisme. Participer à la communication communale. Assurer diverses tâches administratives transversales nécessaires au bon fonctionnement des services. | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 22/05/2026 | 12/06/2026 |
| | Attaché, Attaché principal, Attaché hors classe | | | | | |
| V074260522000203001 MAIRIE DE SAINT JULIEN EN GENEVOIS | Directeur Général Adjoint Sous l'autorité du DGS et en étroite collaboration avec ce dernier et les Elus, vous participez, au sein du comité de direction générale, au processus de décision et à la définition d'une ligne stratégique de la collectivité au service des politiques publiques. À ce titre, vous aurez pour missions de : Participer à la définition du projet global de la collectivité et à sa stratégie de mise en œuvre : être force de proposition et d'innovation, apprécier les risques juridiques et financiers, conseiller, alerter et sensibiliser les élus. Assurer le management, la coordination et le pilotage de 3 directions : Cohésion sociale - Vie associative, Événementiel, Culture et Sport - Accueil et Education. Participer au collectif de la Direction générale : contribuer à la définition du projet managérial et mobiliser les équipes. Porter au côté du DGS et des élus les valeurs de l'organisation. Favoriser la communication. | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 22/05/2026 | 20/07/2026 |
| | Attaché, Attaché principal, Rédacteur, Rédacteur principal de 2ème classe, Rédacteur principal de 1ère classe | | | | | |

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir le |
|--|---|---|------------------|--|----------------------|---------------------|
| V074260521000085001 Mairie de SAINT PAUL EN CHABLAIS | Responsable du service communication Sous l'autorité du Directeur Général des Services, et en lien direct avec le Maire et le Cabinet du Maire, vous aurez pour missions et activités principales de : élaborer une stratégie de communication externe et interne en lien avec les Elus et la Direction générale. Organiser et gérer les moyens matériels, les équipements, les ressources administratives et budgétaires du Service. Réaliser différents supports de communication internes et externes en respectant la Charte Graphique définie. Développer des actions de communication en lien avec les différents services municipaux. Participer à l'organisation d'actions de communication et de relations publiques. Gérer le fonctionnement du Service Communication composé de deux agents, dans l'objectif d'une progression individuelle et collective du Service avec la mise en place de procédures de travail. | | | | | |
| | Adjoint technique | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 21/05/2026 | 01/07/2026 |
| V074260522001833001 Mairie de THONON LES BAINS | Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural (h/f) Garantir l'entretien des bâtiments, véhicules, matériels, mobilier urbain et voirie. Participer à l'entretien des espaces verts. Participer à la viabilité hivernale. Travaux de maçonnerie, électricité, aménagement divers. Participer à l'installation et la désinstallation des manifestations. | | | | | |
| | Adjoint technique, Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique principal de 1ère classe | Poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite, démission,...) | 35h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 22/05/2026 | 01/06/2026 |

AGENT DE PROPRIETE URBAINE (H/F)

L'agent de nettoyage est chargé du nettoyage des voies publiques, manuel et mécanique (balayage, lavage, soufflage, désherbage, déneigement, vidage de corbeilles) ; de l'entretien courant du matériel utilisé ce qui comprend notamment leur nettoyage, le contrôle des niveaux et si besoin les réglages et graissages nécessaires.

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir le |
|--|---|--|------------------|---|----------------------|---------------------|
| V074260526001423001 MAIRIE DE THONON LES BAINS | Adjoint administratif, Adjoint adm. principal de 2ème classe, Adjoint adm. principal de 1ère classe | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 01/10/2026 |
| <p>ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique)</p> <p>Sous l'autorité du Directeur de la Police Municipale, l'ASVP est chargé de faire respecter la réglementation relative à l'arrêt et au stationnement ainsi qu'à l'affichage du certificat d'assurance. Il constate les infractions au code de la santé publique (propriété des voies publiques). Il participe également à des missions de prévention aux abords des établissements scolaires, des autres bâtiments et lieux publics. L'ASVP est chargé de : la surveillance et le relevé des infractions relatives à l'arrêt et au stationnement. Relever les infractions aux dispositions des règlements sanitaires relatives à la propreté des voies et des espaces publics. Prévention aux abords des équipements et lieux publics. Renseignement des usagers des voies publiques. Assistance et contrôle de la régularité des opérations de comptage et de collecte de fonds des horodateurs effectués par la société chargée de l'exploitation du stationnement payant selon le planning établi.</p> | | | | | | |
| V074260521000084001 MAIRIE DE VEYRIER DU LAC | Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 2ème classe, Adjoint d'animation principal de 1ère classe | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 13h20 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 21/05/2026 | 01/09/2026 |
| <p>Animateur enfance - jeunesse (h/f)</p> <p>Vous travaillerez au sein de l'école Alice DELÉAN. Vous assurerez l'accueil et l'encadrement des enfants durant la pause méridienne de 11h20 à 13h30 et le périscolaire du soir de 16h30 à 18h30 les L, M, J et V et ce durant la période scolaire. Missions : jouer un rôle éducatif. Accueillir les enfants et les familles de façon conviviale. Surveiller et accompagner les enfants au moment du repas et du goûter. Garantir le respect des règles de vie. Mettre en place des activités adaptées à la tranche d'âge. Garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants. Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité. Avoir en charge la gestion des locaux et du matériel nécessaires aux activités menées. Être disponible, à l'écoute des enfants. Participer activement à la vie de la structure. Savoir travailler en équipe et écouter l'autre. Participer activement aux réunions. Communiquer avec les familles. Informer et expliquer aux parents le déroulement de la journée de leur enfant.</p> | | | | | | |
| V074260521000154001 MAIRIE DE VEYRIER DU LAC | Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 2ème classe, Adjoint d'animation principal de 1ère classe | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 7h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 21/05/2026 | 20/06/2026 |

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir le |
|--|---|---|------------------|--|----------------------|---------------------|
| | Animateur enfance - jeunesse (h/f) Vous travaillerez au sein de l'école Alice DELÉAN. Vous assurerez l'accueil et l'encadrement des enfants durant la pause méridienne de 11h20 à 13h30 les L, M, J et V et ce durant la période scolaire. Missions : jouer un rôle éducatif. Accueillir les enfants et les familles de façon conviviale. Surveiller et accompagner les enfants au moment du repas et du goûter. Garantir le respect des règles de vie. Mettre en place des activités adaptées à la tranche d'âge. Garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants. Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité. Avoir en charge la gestion des locaux et du matériel nécessaires aux activités menées. Être disponible, à l'écoute des enfants. Participer activement à la vie de la structure. Savoir travailler en équipe et écouter l'autre. Participer activement aux réunions. Communiquer avec les familles. Informer et expliquer aux parents le déroulement de la journée de leur enfant. | | | | | |
| V074260526001407001 | Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe, Agent de maîtrise | Poste vacant suite à une mutation vers autre collectivité | 35h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 01/07/2026 |
| SIVU DE LA VALLEE D'AULPS | AGENT D'ENTRETIEN POLYVALENT Assurer le nettoyage et l'entretien des machines, équipements techniques et des véhicules. Effectuer le nettoyage des locaux techniques, atelier. Entretien des espaces verts autour du bâtiment et déneigement. Participer au ramassage et à l'évacuation des déchets. Maintenir les zones de travail propres et sécurisées. Apporter une aide ponctuelle à la manutention et au déplacement des matériels et machines. Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et les consignes du service. Accueil et contrôle des dépotages vidangeurs. | | | | | |
| V074260521001955001 | Adjoint technique | Poste créé suite à un nouveau besoin | 12h12 | Oui Art. L332-8 disposition 5 du code général de la fonction publique | 21/05/2026 | 01/09/2026 |
| SIVU DU GROUPE SCOLAIRE MINZIER | Aide de cuisine Participer à la préparation et au service des repas. Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel. | | | | | |

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir le |
|--|--------------------------------|--|------------------|--|----------------------|---------------------|
| V074260522000470001 | Adjoint d'animation | Poste créé suite à un changement de temps de travail | 27h42 | Non | 22/05/2026 | 01/09/2026 |
| SIVU DU GROUPE SCOLAIRE MINZIER | | | | | | |
| ATSEM (h/f) Assister les enseignants durant la classe et surveillance des enfants sur le temps de midi et en garderie périscolaire du soir. | | | | | | |
| V074260522000493001 | Adjoint technique | Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel | 16h39 | Oui Art. L332-8 disposition 5 du code général de la fonction publique | 22/05/2026 | 01/09/2026 |
| SIVU DU GROUPE SCOLAIRE MINZIER | | | | | | |
| Animateur enfance - jeunesse (h/f) Surveillance des enfants à la cantine et à la garderie du matin et du soir. | | | | | | |
| V074260522000557001 | Adjoint technique | Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel | 6h06 | Oui Art. L332-8 disposition 5 du code général de la fonction publique | 22/05/2026 | 01/09/2026 |
| SIVU DU GROUPE SCOLAIRE MINZIER | | | | | | |
| Animateur enfance - jeunesse (h/f) Surveiller les enfants pendant le temps de midi. | | | | | | |
| V074260526000355001 | Ingénieur, Ingénieur principal | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 01/09/2026 |
| SYANE | | | | | | |
| Responsable de service développement de projets énergie Vous encadrerez un service, mettrez en œuvre des projets pour la transition énergétique pour le Syane ou pour ses adhérents : commun et intercommunalités. La mise en œuvre de la transition énergétique exigent en effet de développer de nouvelles compétences, de por de nouveaux projets et d'innover. | | | | | | |

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir le |
|---|---|---|------------------|--|----------------------|---------------------|
| V074260526000568001 SYANE | Ingénieur, Ingénieur principal | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 26/05/2026 | 01/09/2026 |
| <p>Ingénieur.e mobilité et réseaux intelligents Au sein de la direction énergie et du service accompagnement des territoires à la transition énergétique, vous construisez et mettez en œuvre la stratégie du Syane sur les sujets des carburants alternatifs (hors bornes de recharges déléguées) et des réseaux intelligents. Vous animez ces thématiques et portez des projets sur ces deux domaines. Vous contribuez aux démarches de planification énergétique territoriales.</p> | | | | | | |
| V074260521001219001 Thonon Agglomération | Adjoint technique, Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe | Poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite, démission,...) | 35h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 21/05/2026 | 20/06/2026 |
| <p>Agent de collecte (h/f) Sous la direction du Chef d'équipe Régie de Collecte, votre mission principale est d'effectuer la collecte des déchets ménagers et assimilés jusqu'à leur lieu de valorisation sur le territoire de Thonon les Bains.</p> | | | | | | |
| V074260521001895001 Thonon Agglomération | Attaché, Attaché principal, Rédacteur, Rédacteur principal de 2ème classe, Rédacteur principal de 1ère classe | Poste vacant suite à une mobilité interne au sein de la collectivité | 35h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 21/05/2026 | 01/09/2026 |
| <p>Chargé d'économie circulaire Sous la direction de la responsable économie-tourisme et en transversalité avec les services Habitat-Transition écologique et Prévention Gestion des Déchets, vous êtes le référent « économie circulaire » de l'Agglomération. Votre principale mission consiste en la mise en œuvre de la stratégie et des actions dédiées dont vous assurez le suivi technique, administratif et financier.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre le plan d'actions « Economie Circulaire » du programme TETE (Territoire Engagé Transition Ecologique) 2026-2030 <p>Thonon Agglomération étant labellisée 1 étoile. Accompagner la mise en œuvre des actions en lien avec l'économie circulaire du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Animer les démarches d'EIT engagées (« Entrez dans la boucle ») auprès des entreprises de notre territoire.</p> <p>Accompagner les démarches de sobriété portées par Thonon Agglomération. Développer des synergies avec les acteurs du réemploi et</p> | | | | | | |

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir le |
|---|---|--|------------------|--|----------------------|---------------------|
| V074260521000353001 Ville d'ANNEMASSE | Adjoint technique | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 35h00 | Oui Art. L332-14 du code général de la fonction publique | 21/05/2026 | 09/06/2026 |
| Ouvrier de maintenance des bâtiments | | | | | | |
| Rattaché au responsable et de son adjoint Régie Bâtiment, vous intervenez sur un large périmètre technique, avec les missions suivantes : remise en état, par échange de pièce ou par réparation des installations et des matériels (serrures et cylindre de portes, petite quincaillerie, huisseries, maintenance de ferme-portes, crémoles pompiers, système anti panique ainsi que des stores et volets roulants). Exécution de petits travaux divers liés au bâtiment. Intervention à titre préventif et curatif dans les bâtiments. Travaux de pose ou réparation simple en menuiserie bois, alu ou pvc. Travaux de remplacement de vitrage simple. Déménagements. | | | | | | |
| V074260521000365001 Ville d'ANNEMASSE | Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 1ère classe, Adjoint d'animation principal de 2ème classe | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 21h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 21/05/2026 | 21/05/2026 |
| ANIMATEURS PERISCOLAIRE - CLAE POSTES A TEMPS INCOMPLETS 60% ET 80% (H/F) | | | | | | |
| Accueillir et animer des groupes d'enfants en activités éducatives. Participer à l'encadrement des enfants pendant l'interclasse du midi, les temps périscolaires et extrascolaires. Partager les repas des enfants à midi. Concevoir, proposer et mettre en oeuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif du service. | | | | | | |
| V074260521000365002 Ville d'ANNEMASSE | Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 1ère classe, Adjoint d'animation principal de 2ème classe | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 21h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 21/05/2026 | 21/05/2026 |
| ANIMATEURS PERISCOLAIRE - CLAE POSTES A TEMPS INCOMPLETS 60% ET 80% (H/F) | | | | | | |
| Accueillir et animer des groupes d'enfants en activités éducatives. Participer à l'encadrement des enfants pendant l'interclasse du midi, temps périscolaires et extrascolaires. Partager les repas des enfants à midi. Concevoir, proposer et mettre en oeuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif du service. | | | | | | |

| N° de déclaration/Collectivité | Grade | Motif | Temps de travail | Ouvert aux contractuels | Date de transmission | Poste à pourvoir le |
|---|---|--|------------------|--|----------------------|---------------------|
| V074260521000365003 Ville d'ANNEMASSE | Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 1ère classe, Adjoint d'animation principal de 2ème classe | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 21h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 21/05/2026 | 21/05/2026 |
| <p>ANIMATEURS PERISCOLAIRE - CLAE POSTES A TEMPS INCOMPLETS 60% ET 80% (H/F) Accueillir et animer des groupes d'enfants en activités éducatives. Participer à l'encadrement des enfants pendant l'interclasse du midi, les temps périscolaires et extrascolaires. Partager les repas des enfants à midi. Concevoir, proposer et mettre en oeuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif du service.</p> | | | | | | |
| V074260521001075001 Ville d'ANNEMASSE | Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 1ère classe, Adjoint d'animation principal de 2ème classe | Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent | 28h00 | Oui Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique | 21/05/2026 | 20/06/2026 |
| <p>ANIMATEURS PERISCOLAIRE – CLAE POSTES A TEMPS INCOMPLETS 60% ET 80% (h/f) Accueillir et animer des groupes d'enfants en activités éducatives. Participer à l'encadrement des enfants pendant l'interclasse du midi, les temps périscolaires et extrascolaires. Partager les repas des enfants à midi. Concevoir, proposer et mettre en oeuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif du service.</p> | | | | | | |